



Mairie de Rivedoux-Plage

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance ordinaire du 10 octobre 2012

L'an deux mille douze le 10 octobre 2012 à 19 H, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

Présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, M. Marc CHAIGNE, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Damien BLANC, Gilbert CADUC, Fredy MELLE, Jacques COUHÉ, Bruno GIOVANNINI, Alain LACHAUMETTE, Pierre NIVOIS, Jean-Pierre OLLIVIER, Nicolas PIGNOL, Colette PIVETEAU.

Pouvoirs : Mme Liliane PIGNOL a donné pouvoir à M. Serge KINDEL

Absents excusés: Mme Marie-Noëlle BINET
Mme Monique ROYER

Secrétaire de séance : M. Nicolas PIGNOL

Date de convocation : 05 octobre 2012
Membres en exercice : 18
Membres présents : 15
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 16

Le Conseil municipal :

1)-Construction du marché couvert et des locaux commerciaux : attribution et signature des marchés.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide d'attribuer**, comme suit et pour les montants indiqués, les marchés aux entreprises les mieux disantes :

Lot 1 – Gros œuvre – E.R.B.T.P.	274 188,75 €
Lot 2 - Charpente métallique – DAUFIN	99 019,42 €
Lot 3 – Charpente Bois – Infructueux	52 959,00 €
Lot 4 – Couverture Zinc tuiles creuses LOPEZ	110 861,54 €
Lot 5 – Menuiserie Aluminium – ARTALU	119 471,38 €
Lot 6- Cloisons sèches Faux plafonds – DOUZILLE	14 875,84 €
Lot 7- Menuiserie Bois – GENTET	64 388,58 €
Lot 8- Carrelage Faïence – Groupe VINET	26 174,30 €
Lot 9- Porte Automatique – LACROIX	13 600,00 €
Lot 10 –Peinture RAFFENEAU	14 204,48 €

Lot 11- Electricité ALLEZ & Cie	50 305,11 €
Lot 12- Plomberie – PAQUEREAU-	24 909,55 €
Lot 13- Serrurerie – OCEAN ET BOIS	32 531,40 €
Lot 14- Sol Résine – ERREBA	<u>10 108,43 €</u>

Total des marchés attribués

907 597,78 € H.T

(estimation du Maître d'œuvre : 1.037 053, 00 € H.T.)

- **Autorise** le Maire à signer les marchés de travaux pour les lots n° 1, n° 2 et n° 4 à 14 avec les entreprises attributaires dans la limite des crédits alloués à cette opération ;
- **Déclare** le lot n° 3 « Charpente bois » infructueux et adopte la procédure adaptée ;
- **Dit** que les crédits afférents à cette réalisation seront inscrits au compte 2313 – opération n° 165 du Budget communal

2)- 95^{ème} Congrès des Maires de France : frais d'exécution d'un mandat spécial

A l'unanimité,

- **Autorise** le règlement à l'Association des Maires de France, des frais d'organisation du 95^{ème} congrès des Maires et des présidents de Communautés de France d'un montant de 90.00 € par participant ;
- **Attribue** à Monsieur Didier BOUYER représentant la Commune de Rivedoux-plage ès qualité, un mandat spécial afin de participer au 95^{ème} congrès qui aura lieu du **20 au 22 novembre 2012** à Paris ;
- **Décide** de prendre en charge les frais de transports et de séjour occasionnés pour l'exécution de cette mission sur la base de frais réels et sur présentation d'un état de frais ;
- **Précise** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal.

3)-Modification du tableau des effectifs

Considérant la décision du jury de l'examen professionnel et d'avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, déclarant Monsieur David ZELIE admis à l'issue des épreuves dans la spécialité « Bâtiments, Travaux Publics, Voirie et Réseaux divers, par délibération en date du 27 septembre 2012,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent ;

Considérant les besoins recensés au sein des services techniques ;

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **approuve** la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe avec effet au **1^{er} janvier 2013**

- **dit** que les crédits seront inscrits au budget communal – article 6411-

4)- Renouvellement de la convention signée avec la communauté de communes de l'Ile de Ré pour la mise à disposition des services techniques communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le nouveau projet de Convention de mise à disposition à titre onéreux des services techniques de la Commune de RIVEDOUX-PLAGE au profit de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, afin d'assurer des travaux de petit entretien sur les bâtiments intercommunaux situés sur le territoire communal ;
- **Autorise** le Maire à signer la présente convention qui fixe les modalités de la mise à disposition des services techniques municipaux.